



COMMUNE DE TRELON

PREETUDE CADRE DE VIE



FEVRIER 1990



OBJET DE L'ETUDE

La commune de Trélon souhaite bénéficier des subventions d'étude "cadre de vie" mises en place par le Conseil Général dans sa campagne de valorisation de l'image du département du Nord.

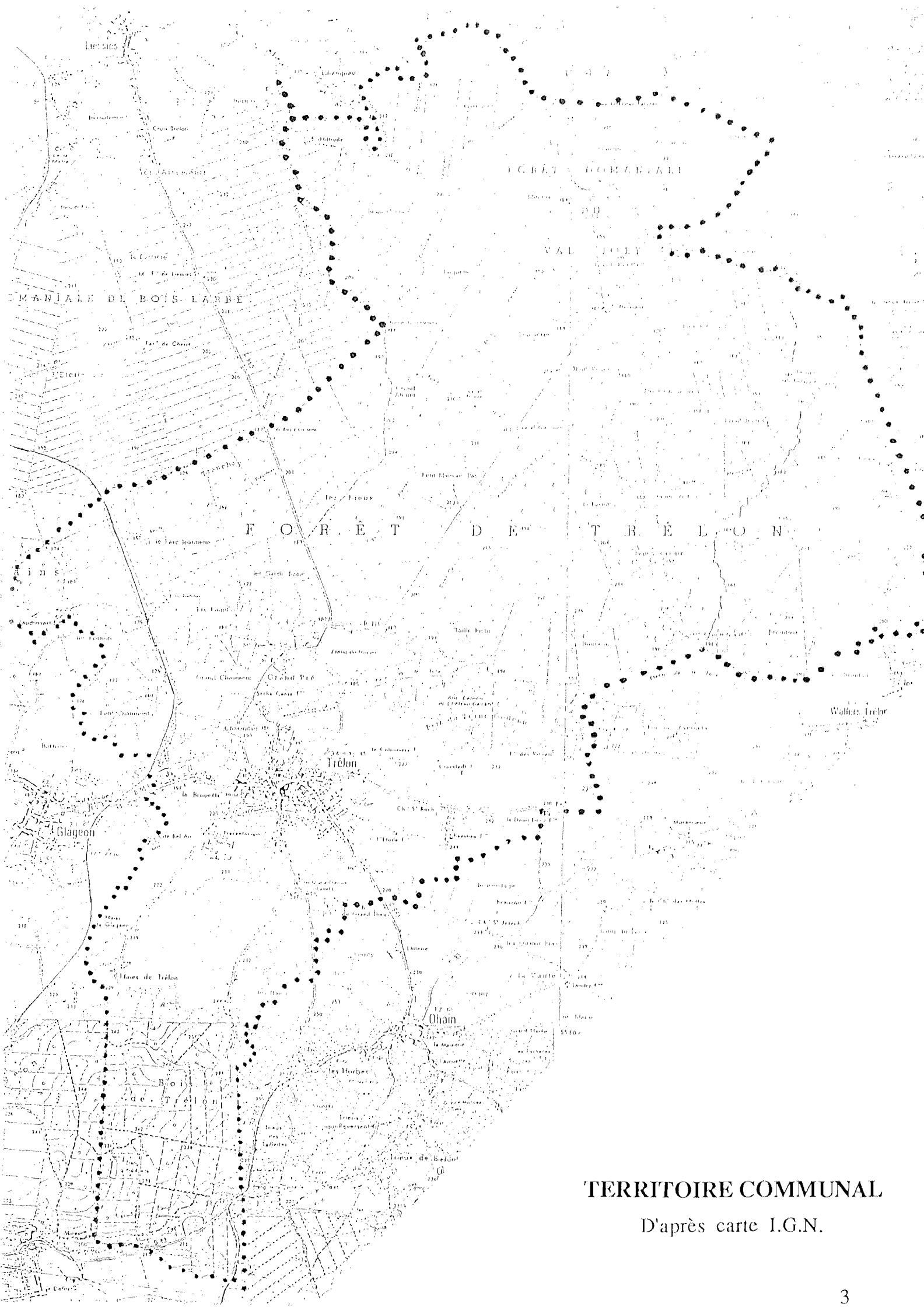
Une étude du paysage de la commune cernerá précisément le type et les modalités d'actions à entreprendre pour améliorer la qualité du cadre de vie communal, à court et moyen terme.

Cette étude sera réalisée par une équipe de maîtres d'oeuvre spécialisés : paysagistes, architectes, urbanistes, et proposera un cahier de recommandations architecturales et paysagères, formant le schéma d'aménagement, véritable outil de référence pour la commune.

Cette étude sera menée conjointement avec la municipalité et réalisée en parfaite concertation avec la population.



Le paysage de la commune vu de l'étang du Hayon.



TERRITOIRE COMMUNAL
D'après carte I.G.N.

LES ACTIONS A MENER

LE CENTRE URBAIN

LE VERSANT NORD

LES ABORDS DES TERRAINS DE SPORTS
ET DU COLLEGE

LES ENTREES DE LA COMMUNE

LE CENTRE URBAIN

Il s'agit du coeur bâti de la commune où se rassemble l'ensemble des équipements et des commerces.

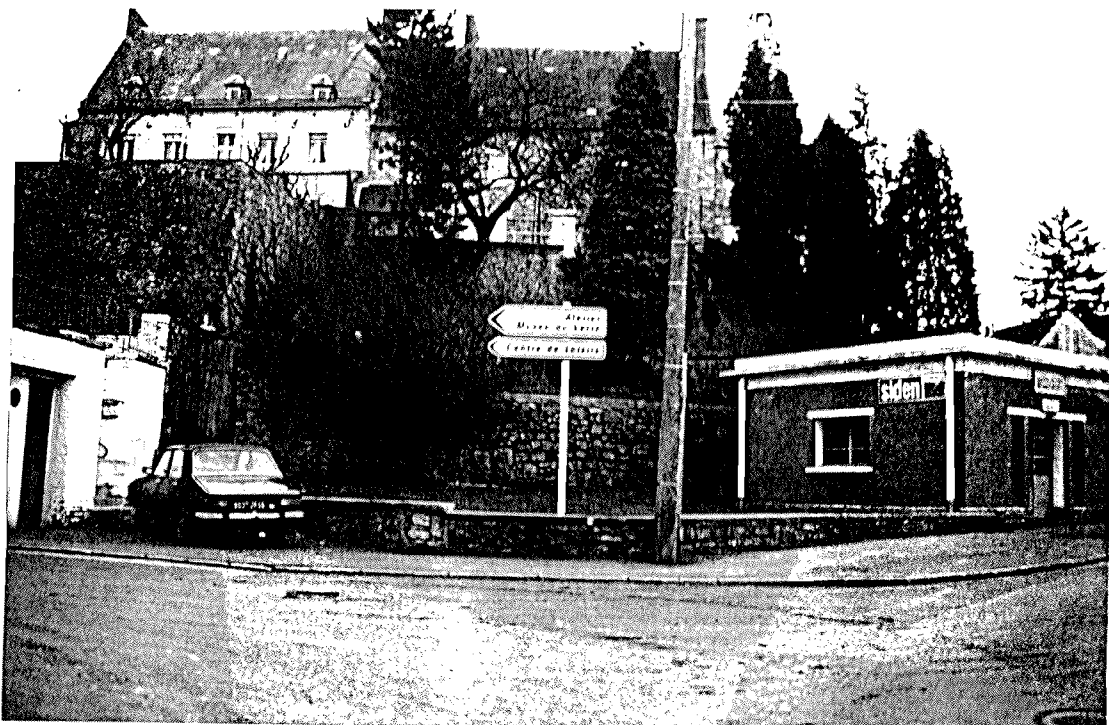
C'est notamment dans cet espace que se lit la présence du relief fortement marqué qui est une des caractéristiques morphologiques de la commune, avec la présence de venelles encaissées, d'escaliers reliant plusieurs niveaux du centre. Les jardins en terrasses renforcent la perception de ce relief.

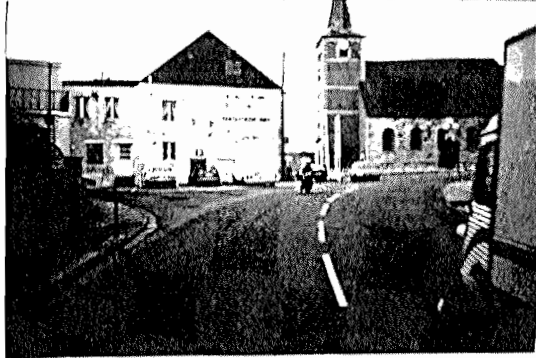
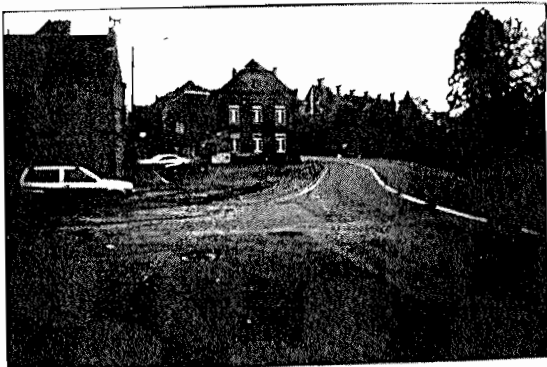
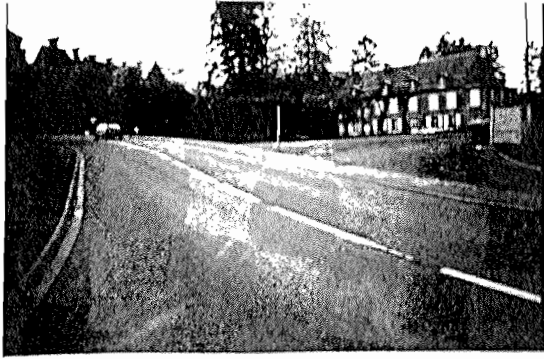
Le centre bâti de la commune est ponctué d'une multitude de placettes qu'il serait souhaitable de valoriser en réorganisant le stationnement et en privilégiant la vie locale :

- place du Commerce
- place du Maréchal Joffre
- place de la Piquerie
- place du Monument aux morts

Ces différents espaces publics devraient trouver une harmonie de traitement :

- de matériaux
- de mobilier
- de plantations
- d'éclairage
- de signalisation.







La place du Maréchal Joffre souffre de l'envahissement de l'enrobé. La voirie a pris des dimensions disproportionnées à l'usage qu'elle supporte :

- les trottoirs servent de stationnement aux voitures,
- les places de parking dessinées ne sont pas utilisées.

Sur ces lieux, l'étude pourrait être l'occasion :

- d'effectuer un **diagnostic général**,
- de renforcer les traits de caractère essentiels,
- de proposer une **esquisse** illustrant les aménagements susceptibles de valoriser l'image du centre.

LE VERSANT NORD

Ce secteur de la commune rassemble une grande partie des infrastructures industrielles et artisanales.

La reconversion de friches industrielles, pour accueillir de nouveaux types d'activités, nécessite des modifications dans les bâtiments et sur les espaces extérieurs.

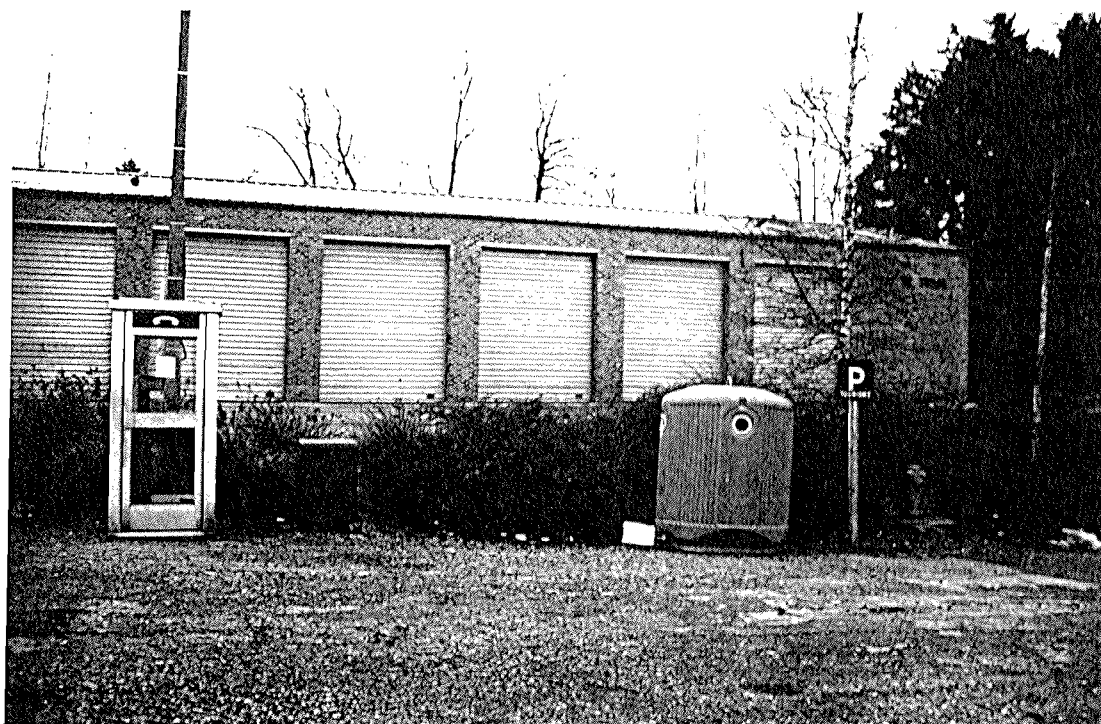
La municipalité souhaite reconquérir les lieux publics dégradés et créer des liens de communication entre cette partie de la commune et le centre.

La présence de l'écomusée, des venelles, des placettes donne au site une vocation touristique complémentaire.

L'étude pourrait être l'occasion,

- de réfléchir à un schéma d'urbanisme organisant ce versant nord,

- de proposer un certain nombre de réponses plus précises en matière d'aménagement public, sous forme d'esquisses chiffrées



La placette de la caserne des pompiers où se juxtapose une multitude d'éléments urbains sans cohérence d'ensemble.

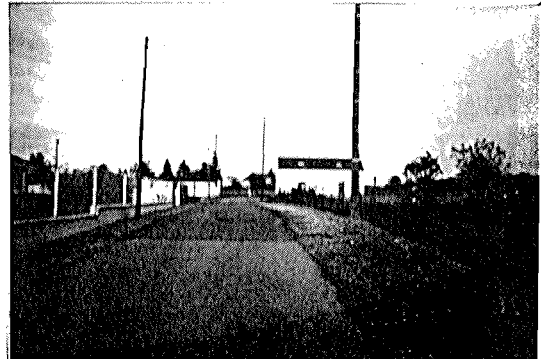
LES ABORDS DES TERRAINS DE SPORTS ET DU COLLEGE

Cette partie de la commune est comprise dans l'espace triangulaire cerné par le C.D. 963 et le C.D. 951 ; elle rassemble les équipements scolaires et sportifs qui se juxtaposent dans cette zone sans voie de communication interne.

Les abords du collège et ceux des terrains de sports souffrent d'un manque de traitement des surfaces extérieures qui apparaissent inachevées ou résiduelles.

L'étude serait l'occasion de réfléchir à un schéma d'organisation sur l'ensemble de ce secteur communal avec ses voies de desserte et d'étudier plus en détail les abords des terrains de sports :

- mise en valeur et signalisation de la voie d'accès aux terrains par des plantations d'alignement et par un éclairage spécifique,
- valorisation des limites de terrain par un traitement végétal et minéral des clôtures,
- requalification des bâtiments (vestiaires et locaux annexes...),
- traitement de la voie d'accès et des espaces en façade des bâtiments scolaires.



LES ENTREES DE LA COMMUNE

Le territoire bâti de la commune de Trélon est à la croisée de deux chemins départementaux : le 951 Est-Ouest et le 963 Nord-Sud. Ils représentent les principales voies d'accès dans la ville et proposent la première image de marque.

La rue Georges Clémenceau, CD 951 :

Long linéaire de voirie surdimensionné où l'habitat en rive est de qualité très hétérogène.

Un certain nombre de points particuliers devrait être étudié pour :

- réduire l'importance visuelle de la voirie par des aménagements longitudinaux,
- valoriser les perspectives qui structurent le parcours,
- aménager les espaces résiduels qui jalonnent le chemin départemental.



La rue de La Liberté - l'entrée Est :

Ce chemin départemental traverse un paysage agricole fortement structuré par le bocage ; la route longe un lotissement et le Centre de Formation du Bois.

Ces deux lieux jouent le rôle de portes.

Il paraît nécessaire de trouver des éléments végétaux qui assureraient la liaison entre le milieu rural, la route et le bâti.

Un certain nombre de carrefours et d'espaces résiduels en rive viennent ponctuer le cheminement.

L'étude peut être l'occasion de réfléchir sur la valorisation de ces différents endroits qui structurent l'entrée dans l'espace bâti.

